



Année scolaire 2020-2021

ORGANISATION DE LA RENTRÉE

Information aux familles

- **Mardi 01 Septembre 2020** : - Accueil des élèves des classes de 6^{ème} + 6^{ème} ULIS à 8h30.
8h30-9h00 : café d'accueil proposé aux représentants légaux
- Les classes de 6^{ème} seront libérées l'après-midi.
- **Mardi 01 Septembre 2020** : - Accueil des élèves des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} à 13h30 par les
- **Mercredi 02 septembre 2020** : L'emploi du temps normal fonctionnera dès 8h00 pour toutes les classes.

Déroulement de la matinée du Mardi 01 Septembre pour les élèves des classes de 6^{ème} (8h30 – 12h)

Accueil des élèves dès 8h30 et prise en charge par les professeurs principaux pendant toute la matinée.

Les autres membres de l'équipe éducative se présenteront aux classes au cours de la ½ journée.

Un café d'accueil est proposé aux représentants légaux de 8h30 à 9h en présence de l'équipe administrative et de la Direction.

Les représentants légaux peuvent accompagner leur(s) enfant(s) de 9h à 10h.

Au programme : visite du collège, remise des manuels fournis par l'établissement, explication du règlement intérieur, de l'emploi du temps, du fonctionnement du collège...

Les élèves demi-pensionnaires seront accueillis dès le mardi à la salle de restauration à partir de 12h00.

*Pour cette journée de rentrée, les élèves amèneront leur agenda, un cahier de brouillon et leur trousse. Éviter de trop charger les cartables car tous les manuels seront remis. **Ils devront être couverts dans un délai d'une semaine après la rentrée.***

Lundi 14 septembre 2020 à 18 heures, une réunion d'accueil et d'information des responsables légaux de 6^{ème} sur le fonctionnement du collège, suivi d'un temps d'échanges, aura lieu dans l'amphithéâtre en présence de l'équipe de direction élargie. Chaque professeur.e principal.e recevra ensuite les représentants légaux des élèves dont il/elle a la responsabilité.

Une réunion entre les représentants légaux et l'équipe pédagogique de la classe aura lieu avant les vacances de la Toussaint.

Constitution des classes :

Les classes sont composées par l'équipe pédagogique et éducative selon les principes suivants :

- respect des principes de l'hétérogénéité et de la mixité des classes (étude du dossier scolaire),
- équilibre entre le nombre de garçons et de filles dans chaque classe,
- brassage des élèves en provenance des diverses écoles primaires pour les classes de 6^{ème},
- si option, élèves répartis, si possible, sur plusieurs classes selon l'effectif.

Attention : les recommandations des professeurs des écoles, pour la constitution des classes, sont étudiées mais ne peuvent pas toujours être systématiquement prises en compte (contraintes d'emploi du temps).

Aucun changement de classe ne sera autorisé à la rentrée : toute demande sera refusée